

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023**  
**RIUNIONE DI I 30 DI NUVEMBRE E DI**  
**PRIMU DI DICEMBRE DI 2023**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2023**  
**REUNION DES 30 NOVEMBRE ET PREMIER**  
**DECEMBRE 2023**

2023 / 02/074

**REPONSE DE MADAME ANGELE BASTIANI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR  
GEORGES MELA AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

**Objet** : Création d'un réseau de mouillages organisés pour la Grande Plaisance

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question qui fait écho à plusieurs perspectives, notamment, environnementale et économique, dans une démarche globale d'aménagement et de gestion des usages de notre littoral.

Je souhaite donc apporter des éléments qui répondent le plus largement possible, à votre interrogation afin d'objectiver la position de la Collectivité de Corse sur le mouillage organisé.

Problématique transversale, le mouillage organisé appelle, vous avez raison, une dynamique, au niveau du bloc territorial :  
- À travers les orientations du PADDUC qui pourront évoluer dans le cadre du processus de révision, l'expertise écologique et environnementale de l'OEC, notamment par le biais des gestionnaires d'Aires Marines Protégées et les dispositions financières proposées par le règlement des aides de l'ATC.

Aussi, c'est bien dans cet état d'esprit collaboratif qu'un comité de pilotage public / privé a été créé par arrêté du président du Conseil Exécutif en date du 10 mai 2017.

Ce COPIL du « Réseau corse de bouée d'accueil dédiées à la grande plaisance » est composé, pour la Collectivité de Corse, du Président du Conseil exécutif, des présidents et présidentes de l'ADEC, ATC, OEC, AUE, accompagnés de leurs services techniques.

L'élargissement de la composition de ce comité peut, bien évidemment, être envisagé.

Ainsi, pour la Collectivité de Corse, l'enjeu consiste à s'inscrire dans une stratégie de protection de la biodiversité, incluant les standards les plus hauts du droit français, européen et international en la matière, tout en accompagnant, de manière raisonnée et équilibrée, la filière du nautisme.

Ainsi, au plan local et au cas par cas, en fonction des projets, il conviendra d'être particulièrement attentif, à la fois :

- aux enjeux écologiques (nature des fonds et colonne d'eau...), à la proximité des sites d'intérêt majeur, tout particulièrement dans le périmètre d'une réserve naturelle ;
- à la pertinence économique afin de répondre aux perspectives attendues par les activités nautiques.

Cette double perspective compose le socle de nos réflexions et de nos engagements pour accompagner notre île sur la voie du développement durable et de la transition écologique.

Pour conclure, Monsieur le Conseiller, je vous confirme que la Collectivité de Corse, fidèle à ses principes de concertation objective, est prête à échanger avec les acteurs concernés sur l'ensemble de ces paramètres, et ainsi, je l'espère, construire un modèle à la hauteur des enjeux pour la Corse, de sa richesse et de son littoral unique.

Je vous remercie.